



BTS Comptabilité Gestion

Effectifs

Les effectifs sont donnés au 31/12 de l'année scolaire.

Exemple : année scolaire 2018/2019 =>effectif au 31/12/2018

Année scolaire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
2018-2019	21	13
2019-2020	18	18
2020-2021	13	16
2021-2022	15	9
2022-2023	11	17

Taux de réussite aux examens : correspond au nombre d'alternants reçus sur le nombre d'alternants inscrits à l'examen

Année scolaire	Taux de réussite
2017-2018	91%
2018-2019	50%
2019-2020	95%
2020-2021	100%
2021-2022	100 %

Taux de rupture de contrat : correspond au nombre total de ruptures de contrat par rapport au nombre d'alternants.

Taux d'abandon : correspond à un abandon complet de la formation par l'alternant.

Taux de parcours finalisé : Correspond au nombre d'alternants ayant finalisés leur formation (hors abandon, désistement, exclusion...) rapporté au nombre d'alternants au 31/12.

Année scolaire	Taux de rupture de contrat	Taux d'abandon de la formation	Taux de parcours finalisé
2018-2019	21%	2,9%	97,1%
2019-2020	11%	2,7%	97,3%
2020-2021	14%	0%	100%
2021-2022	12,5%	8%	92%

Taux de satisfaction des alternants : correspond au pourcentage de personnes se disant « très satisfait » ou « satisfait »

A partir de l'année 2021-2022, le taux de satisfaction correspond au pourcentage d'apprenants ayant répondu « très satisfait » ou « satisfait » à l'enquête de satisfaction (qui comprend 4 niveaux : très satisfait – satisfait- moyennement satisfait- pas satisfait)

Année scolaire	Taux de satisfaction
2019-2020	77%
2020-2021	67%
2021-2022	100%

Taux de poursuite d'étude et d'insertion dans l'emploi à l'issue de la formation

Promotion	Insertion dans l'emploi à 6 mois	Poursuite d'étude	Autres dont recherche d'emploi	Taux de retour (de réponses)
2019-2020	67%	33%	0%	53%
2020-2021	11%	89%	0%	56.3%
2021-2022	enquête en cours	enquête en cours	enquête en cours	enquête en cours

Suivi entreprise :

Le CFA de la CCI de Vaucluse accorde une attention particulière au suivi de ses alternants en entreprise. Un livret professionnel accompagne les alternants en entreprise et au CFA. De plus, au minimum une visite annuelle est effectuée en entreprise par un enseignant ou un chargé de relation entreprise. Suivant le contexte sanitaire, ces visites peuvent être réalisées en présentiel et/ou par téléphone.